

prise en considération par le gouvernement fédéral avant aujourd'hui. Je me rappelle que peu après ma première entrée dans le Parlement—en 1900, je crois—j'eus l'honneur d'appeler l'attention du gouvernement d'alors sur ce sujet. J'insistai pour qu'il consacra une somme d'argent considérable à la construction de chemins dans les provinces de l'Ouest. Le chef du gouvernement d'alors—et qui n'est plus—me répondit que ce sujet n'était pas du ressort du gouvernement fédéral; que, en réalité, le gouvernement fédéral n'avait rien à faire à ce sujet parce que c'était une affaire provinciale. Il avait, sans doute, raison au point de vue strictement légal; mais on aurait pu résoudre autrement la question et d'une manière satisfaisante. Le gouvernement fédéral eût pu intervenir en aidant simplement les gouvernements provinciaux à construire ces chemins.

J'ignore la nature de la loi projetée concernant ces chemins; mais j'espère que le gouvernement fédéral fera voter des subventions considérables pour cet objet. Ce projet d'aider les gouvernements provinciaux à construire ces chemins requerra, peut-être, une dépense d'une centaine de millions de dollars; mais aucune dépense n'aura jamais été faite plus à propos en Canada, pourvu qu'elle soit faite convenablement. J'espère aussi que le gouvernement fédéral, s'il accorde cette assistance, se réservera le droit de contrôler la manière dont la dépense sera faite.

Un autre sujet très important—et l'un, peut-être, des plus importants sujets au point de vue de l'intérêt public—est la promesse d'une législation pour la création d'un conseil d'hygiène publique. Aucun projet de loi plus important que celui-là ne peut être soumis au Parlement. Notre population en général est notre plus précieux actif, et la santé du peuple est par conséquent d'une importance capitale. J'espère que la nomination d'un spécialiste pour présider ce conseil sera l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement. L'utilité de ce conseil sera proportionnée au degré de compétence que possédera son chef. J'ai beaucoup étudié les questions de salubrité; la manière dont les égouts sont construits, etc., et je suis d'avis que ce qui importe le plus d'étudier lorsque ce sujet nous sera soumis est l'aspect scientifique de la salubrité, et j'espère que le gouvernement saura choisir un spécialiste de première classe en matière de salubrité pour diriger le très important conseil de salubrité publique en question. Après tout, c'est une question d'hygiène.

L'hon. M. BRADBURY.

En constituant un conseil d'hygiène comme la chose est faite dans nos cités, il ne suffit pas de le faire présider par un médecin, quelque éminent qu'il puisse être, s'il n'est pas familier avec les conditions de la salubrité. J'espère, comme je l'ai dit, que l'on confiera cette charge importante à un spécialiste de première classe en matière de salubrité et d'hygiène.

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de la Chambre. J'ajouterai, toutefois, un autre mot sur l'initiative qu'a prise le gouvernement d'envoyer en Europe une commission chargée d'étudier les mesures à prendre pour le développement de nos relations commerciales. Le développement d'un commerce extérieur est d'une importance vitale pour le Canada, et ce sujet a été traité à fond par mon honorable ami de Simcoe (l'honorable M. Bennett). Le gouvernement mérite notre approbation pour s'être hâté d'envoyer en Europe une commission comme celle à laquelle je viens de faire allusion. Jusqu'à présent cette commission a obtenu des résultats très satisfaisants. J'apprends par les journaux qu'elle a déjà conclu des arrangements avec la Roumanie, qui assureront immédiatement un commerce de \$25,000,000; puis un commerce d'une égale somme avec la France, et un commerce de pareille somme avec la Belgique. Nous aurons bientôt, j'espère, la preuve matérielle de l'activité de cette commission. Toutefois, il ne faut pas que les fabricants du Canada dépendent entièrement du gouvernement pour le développement de nos relations commerciales extérieures. Ils doivent, de leur côté, envoyer leurs agents dans les différents pays, et, en agissant ainsi, ils contribueront à la création de marchés d'écoulement pour les produits du Canada.

Messieurs les sénateurs, j'éprouve maintenant un grand plaisir en appuyant la motion demandant l'adoption de la présente adresse.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, le débat est ajourné.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de relevée.